



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **DU 26 juin 2021**

En raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19, l'assemblée générale du Temps du Regard (TDR) s'est déroulée en présentiel à l'Accueil de Jour du Temps d'Agir et en visioconférence simultanément (les résidents des Huniers et de la Cour aux Bretons y ont participé en visioconférence). Elle est déclarée ouverte à 10h00. Elle est animée par Marie MAUDIEU et présidée par Eric CHÉREL.

Le Temps du Regard compte 87 adhérents.

Nombre de personnes participant à l'assemblée générale :

- 32 participants, en présentiel ou distanciel (dont 25 membres adhérents)
- 12 sont représentés (pouvoirs)

Soit un total de 37 votants. Le quorum est atteint.

Ouverture de l'Assemblée Générale

Mme MAUDIEU soumet au vote le compte-rendu de l'assemblée générale du 18 décembre 2020.

➤ **Il est approuvé à l'unanimité.**

M. KHAIRALLAH lit le courrier rédigé par Mme LOISEL, ne pouvant être présente à l'A.G., du fait de soucis de santé. Elle y annonce son départ du Conseil d'administration du TDR pour cause de différends liés à la gouvernance de l'association. Elle demeure néanmoins adhérente de l'association. Elle remercie M. TRELLU-FAUCHEUX et Mme LE GUIL, associés à la communication et démissionnaires de l'association.

Mme MAUDIEU explique, à la demande de l'assemblée, qu'il s'agit d'œuvrer vers une autre façon de manager le projet du Botrel en l'y intégrant totalement au fonctionnement général des services. Il convient de décider qu'une seule direction en prenne la gouvernance, de manière à ce que ce projet soit porté par l'ensemble des salariés et non pas seulement par trois personnes du Conseil d'administration.

Cette information a pu interpeller des personnes présentes dans l'assemblée tant elle peut paraître soudaine. Mais elle est aussi révélatrice d'un malaise perçu depuis plusieurs années, comme en témoigne des familles présentes, investies dans les commissions et parents de personnes accueillies.

Une personne de l'assemblée attire l'attention pour exprimer son souhait que le TDR perpétue l'identité de l'association, l'ambiance chaleureuse qu'avait insufflée Mme LOISEL.

Mme MAUDIEU, Mme MEUNIER et Mme BERTY précisent que ce travail de recomposition a été effectué en tenant compte des besoins du terrain, des personnes accueillies et des personnels. Des temps d'échanges collectifs ont eu lieu afin que les administrateurs puissent se positionner tel qu'ils le souhaitent. Plusieurs débats, réunions de bureau et du conseil d'administration, ont donné lieu à une nouvelle gouvernance qui respectera l'esprit et l'identité de l'association. Mr CHÉREL ajoute que l'association est à une phase de son histoire. Tous les autres administrateurs réitèrent leurs mandats, souhaitant marquer leur confiance envers l'équipe de direction qui saura accompagner au mieux les résidents et les personnes accueillies au TDR dans les années à venir.

Toute l'assemblée reconnaît et applaudit la qualité du travail et l'engagement menés par ces trois administrateurs et administratrices, qui quittent l'association.

I. LE RAPPORT MORAL DE L'ANNÉE 2020

M. Eric CHÉREL, président du Temps du Regard, présente le rapport moral.

Il remercie chaleureusement, Mme LOISEL, co-fondatrice de l'association en 1988, Mme LEGUIL et M. TRELLU-FAUCHEUX, au nom du personnel et des membres du conseil d'administration.

Il confirme que l'équipe actuelle et les administrateurs feront perdurer les valeurs que Mme LOISEL et les autres co-fondatrices de l'association ont apporté. Il assure que la continuité des objectifs et de l'esprit du TDR sera maintenue.

M. CHÉREL revient sur la crise sanitaire et se félicite de la sécurité assurée par tous les membres des équipes. Seulement deux cas COVID ont été recensés. Désormais, tous les professionnels et toutes les personnes accueillies sont vaccinés.

Dans cette période particulière, il s'agissait de maintenir un vivre ensemble. Des ateliers (musiques, arts plastiques, organisation d'un séjour à Erquy pour les résidents, la fête de la patate...), le film « Térébenthine » ont animé la vie des personnes accueillies.

Toutes les sorties n'ont toutefois pu s'effectuer. La fête de la Rose, qui aura lieu le dimanche 4 juillet 2021, permettra à tous de se retrouver.

Concernant la poursuite du projet « vivre au champ du Botrel », la finalisation de l'hébergement est imminente au niveau architectural.

➤ **Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

II. LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020

Le rapport d'activité est présenté par Marie MAUDIEU, directrice du Temps du Regard.

La crise sanitaire liée à la COVID :

Lors de la crise sanitaire, le TDR a maintenu le lien entre les professionnels, les personnes concernées et les familles. Cela s'est traduit par du soutien aux familles, la création de l'infolettre, le lien partenarial et l'appui du GRAAL (groupement de 25 associations du territoire), la continuité des accompagnements et l'externalisation des accueils de jours (visites au domicile des personnes accueillies).

Durant cette crise, il a fallu s'adapter et réorganiser nos services pour assurer la continuité du Conseil de la Vie Sociale (CVS), la création du nouveau site internet, l'équipement numérique, la démarche qualité et l'accueil des salariés et stagiaires.

Mme LEMANT, chef de service des **Accueils de jour**, souligne les modalités d'accompagnement initiées pour les personnes qui ont pu se trouver en situation d'isolement et/ou de précarité afin que toutes les personnes se sentent en sécurité. Les visites aux domiciles ont permis de rester présents pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Les domiciles collectifs et les hébergements :

Au niveau des hébergements, les équipes se sont très rapidement adaptées et ont pu anticiper les préconisations de l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Cette réactivité des équipes a permis d'être au plus près des besoins des personnes et cela a engendré une cohésion plus forte au sein des différentes équipes.

Le personnel des Accueils de jour est venu épauler les équipes des hébergements. Des ateliers « comme à la maison » ont permis de faire vivre le lien social. Des achats comme un babyfoot et un piano ont permis d'améliorer le quotidien des personnes dans ces périodes de confinement.

M. LUCAS, chef de service des hébergements, présente quelques chiffres : 20 résidents - Moyenne d'âge : 56 ans – Taux d'occupation : 90 % et 70 % de taux d'occupation pour l'hébergement temporaire (dispositif qui permet un peu de répit pour les familles).

Il n'y a pas eu de malades de la COVID chez les résidents grâce à un travail très important des équipes qui ont apporté beaucoup de pédagogie pour expliquer aux résidents la raison des gestes barrières.

Les séjours d'été ont été annulés, mais un gîte a été réservé à Erquy pour profiter d'une ambiance de vacances.

L'élaboration du jardin partagé à Pacé est en cours avec Aiguillon construction et la municipalité de Pacé.

M. LUCAS évoque que les hébergements s'engagent dans une phase de mutation. L'idée du Département est d'apporter une solution à chaque personne dans le besoin. Cela amène à ouvrir les Accueils de jour à hauteur de 80 % à des personnes non-résidentes du TDR. Dorénavant, seuls 20% des résidents du TDR pourront bénéficier des Accueils de jours. Le concept initial, où les résidents allaient aux Accueils de jour, nécessite pour les équipes de se réinventer au niveau des animations et des accompagnements. Cette dynamique est relancée depuis la sortie du confinement.

Dès lors, il s'agira de pouvoir intégrer les associations de la cité. Ce à quoi souscrit tout à fait M. GUIVARC'H, adjoint de la mairie d'Acigné, missionné au handicap et au sport, présent à l'assemblée générale du TDR.

Le partenariat avec les associations locales (MJC, Centre culturel...) s'installe progressivement et va se poursuivre. Cela pluralise les activités, rend accessible la culture aux personnes en situation de handicap et va dans le sens de la démarche d'inclusion. Il convient de le vivre comme une opportunité pour tous.

Projet du BOTREL :

M. CHÉREL expose la particularité de l'aspect financier du projet Botrel, au-delà de la dotation du Conseil départemental. L'une des originalités du projet, c'est que le TDR apportera 300 000 euros par an pour faire vivre ce projet. C'est tout l'enjeu du travail de Mme PHAM.

L'idée de départ était de faire adhérer les particuliers, puis de trouver du financement auprès des fondations, des grandes entreprises ou autres, et enfin de faire appel au mécénat d'entreprises locales. La recherche d'une cinquantaine d'entreprises sera de mise.

L'état des lieux pour l'année 2020 :

99 862 euros de dons, 12 entreprises mécènes, plus de 200 particuliers près de 40 donateurs mensualisés.

Question de l'assemblée sur la taille des entreprises et les arguments exposés :

- Sont sollicitées les PME (entre 30 et 100 personnes). Cette taille d'entreprise répond bien car elle permet de convaincre et entrer dans le bureau du patron. Les arguments sont de deux ou trois ordres. Les dirigeants peuvent être sensibles au déficit de places dans le monde du handicap : environ 200 à 250 personnes attendent une place dans un accueil dans la métropole rennaise. De plus, cette question touche directement ou indirectement chaque personne. Par ailleurs, cette démarche entraîne des avantages fiscaux. Et enfin, les entreprises doivent mettre en œuvre une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises), nécessaire pour répondre aux appels d'offre. Cela permet aussi de montrer à leur personnel que les patrons peuvent faire preuve de générosité et d'altruisme.

Le Conseil d'administration a mis en place un comité de financement qui travaillera précisément sur l'appel aux entreprises.

➤ **Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.**

III. LA VIE ASSOCIATIVE

M. CHARETTEUR et M. LE BARBIER (réfèrent CVS) présente le CVS en place depuis trois ans. Toutes les informations sont consultables sur le site internet de l'association :

<https://www.letempsduregard.fr/le-conseil-de-la-vie-sociale/>

Cette instance a pour but de maintenir, faciliter et dynamiser les échanges entre tous les acteurs de l'association : personnes accueillies, familles, administrateurs, partenaires, etc. La démarche participative engagée a pour visée de discuter sur des décisions et de partager des avis.

Une des questions au travail au CVS par exemple : Comment vont se remplir les accueils de jours à propos des 80 % de personnes venant de l'extérieur de l'association ?

Mme LONGUEVRE, administratrice et élue au CVS, souligne l'investissement des acteurs du CVS, ses participants sont très assidus et très actifs.

IV. LE RAPPORT FINANCIER

M. KHAIRALLAH et Mme RÉGENT, respectivement trésorier et responsable administrative et financière présentent et commentent le rapport financier :

L'année 2020 est exceptionnelle au niveau des résultats : 139 000 euros excédentaires dont 137 000 euros sous contrôle des financeurs.

Cet excédent s'explique par le fait que le Conseil départemental a maintenu ses dotations malgré la cessation de certaines activités, la baisse de remplacement du personnel, la diminution des charges et dépenses liées aux accueils de jour.

Le service des hébergements compte un excédent de 114 000 euros (résultat sous contrôle des financeurs)

Le bilan fait apparaître 100 000 euros provenant de dons et 220 000 euros de subventions qui appartiennent aux fonds propres du TDR.

Mme RÉGENT conclut sur une capacité d'auto-financement excellente.

➤ **Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

Proposition d'affectation des résultats au Département :

La direction et le trésorier propose de réserver cet excédent pour prévoir la compensation des déficits pour les accueils de jour, les hébergements, l'investissement pour l'achat de véhicules et la réserve en trésorerie pour les futurs départs en retraite.

Le Département a déjà répondu bien en amont, l'affectation des résultats a déjà été décidé :

- Favorable pour affecter une partie de l'excédent sur les accueils de jour et les Huniers
- 86 000 euros seront déduits en 2022 pour la Cours aux Bretons.

Mme RÉGENT va faire valoir le droit de constituer une réserve pour les départs en retraite.

➤ **La proposition d'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité moins une abstention.**

Le rapport du commissaire aux comptes indique que les résultats sont conformes. Les impacts de la crise sanitaire sur les résultats sont, selon lui, non significatifs.

Le Département a versé une subvention exceptionnelle pour la prime COVID aux salariés, participant ainsi à la reconnaissance du travail des équipes. Cette prime est forfaitaire et proportionnelle au temps de travail.

V. RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme MAUDIEU propose de passer au vote pour l'élection des membres du Conseil d'administration. Cette année sont concernés par la procédure de renouvellement de leur mandat : Mme LOISEL, Mme GAREL, M. CHÉREL, Mme LONGUEVRE.

Mme LOISEL ne renouvelle pas sa candidature.

Mme GAREL, M. CHÉREL, Mme LONGUEVRE renouvellent leur candidature à un nouveau mandat d'administrateur.

➤ **Ces trois personnes sont réélues au conseil d'administration à l'unanimité.**

Plus aucune intervention n'étant sollicitée, la séance est déclarée close à 12h35 par Mme MAUDIEU.

La secrétaire de l'association,
Sylvie ROGEL